

LE PETIT ST MARTINOIS

Septembre 2017

Le Mot du Maire

Chers Amis, St Martinoises, St Martinois

Les vacances tant attendues sont terminées et l'école a repris vie grâce aux 62 élèves qui composent les 3 classes.

C'est aussi la rentrée de notre gouvernement qui souhaite transformer notre République pour réussir, au profit de tous et dans tous les territoires, les transitions écologique et numérique.

Comme le dit notre 1^{er} ministre : « les conditions de cette réussite sont la confiance, la liberté et la visibilité »

C'est pareil pour notre commune, ce qui nécessite un contrat de mandature clair sur les ressources et les charges des collectivités locales

Le bon fonctionnement d'une commune est également lié à une participation positive et active de la population. Or, là encore, nous en sommes loin. On entend et on peut lire sur Facebook, certaines critiques non étayées. C'est blessant surtout lorsque l'on essaie de faire de son mieux dans la gestion, devenue très complexe, et dans l'animation, puisque nous n'avons plus de comité des fêtes, d'une collectivité territoriale.

Comme le dit le proverbe, « il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais »

Malgré cela, je continuerai jusqu'au bout du mandat à faire au mieux, avec les moyens dont je dispose, avec l'aide des élus, pour cette commune qui me tient particulièrement à cœur.

Bonne rentrée à toutes et tous.

Joëlle Richaud

Secrétariat : 8h/12h du lundi au vendredi – 13h30/16h30 mardi et vendredi – 9h/12h les samedis 16 et 23/09 –

07 et 21/10 – 18 et 25/11 - 09/12 - Tél 04 90 77 61 02 courriel mairiestmartin3@orange.fr

Pas d'ouverture l'après-midi pendant les vacances scolaires

Conseils municipaux : 04/09 – 02/10 – 06/11 – 04/12

Conseils communautaires : 28/09 – 26/10 – 23/11 – 21/12

Architecte conseil : de 15h30 à 17h00 les 08 et 22/09 - prendre RDV au 04 90 77 61 02

Conseillers Départementaux : Noëlle Trinquier : sur RDV au 07 86 91 76 64

Jean-François Lovisolo : sur RDV au 04 90 16 22 75

Conseiller Régional : Stéphane Sauvageon : sur RDV au 06 24 09 30 39

Député : Julien Aubert sur RDV au : 04 90 67 94 12 ou par courriel contact@julienaubert.fr

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Les procès-verbaux peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet de la commune www.saintmartindelabrasque.com. Vous pouvez en obtenir une copie.

Séance du 09 mai 2017

- Attribution de subvention aux associations
- Rue des Cataornes : attribution du marché à Pierre et Design : unanimité
- Mise en place d'un CDD de 35h pour un personnel communal : unanimité
- Mise en application des décrets n° 2017-85 et 2016-670 concernant les indemnités de fonction : unanimité

Séance du 06 juin 2017

- Vente de la parcelle B 429 rue des Crotonnes : unanimité
- Certificat d'Economie d'Energie : vote de principe : 10 pour – 1 contre

Séance du 03 juillet 2017

- Temps d'Activités Périscolaires, retour à la semaine de 4 jours : unanimité
- Documents d'urbanisme archivés à COTELUB : les documents seront détruits au bout de 5 ans : unanimité
- Admission en non valeur (sommes impossibles à recouvrer) pour la somme de 119,50 € : unanimité
- Fête votive : fixation du prix du repas comprenant une animation musicale : unanimité
- Décisions du maire : pour information, dépenses réalisées au cours du 1^{er} semestre 2017 pour un montant total de 1 292,33 €
- Décision du maire : transformation de la régie de recettes multiservices en régie de recettes et d'avances multiservices

Séance du 24 juillet 2017

- PLU : bilan de la concertation et arrêt du projet. 9 pour – 1 abstention
- Contrat de ruralité : formalisation de la demande de subvention de 90 000 € pour les travaux du mail : unanimité
- Lancement du Marché à Procédure Adaptée pour les travaux du mail : unanimité
- TIPI (service de paiement en ligne des recettes publiques locales), signature de la convention : unanimité
- Parc du Luberon : adhésion de la commune à la plateforme « rénovation énergétique de l'habitat » : 8 pour et 2 abstentions.

Toutes nos félicitations à réélection comme député mais aussi pour son



Julien Aubert d'une part pour sa de la 5^e circonscription de Vaucluse mariage avec Sarah le 5 août 2017.

ETAT-CIVIL

Naissances : Adonis BOURGEON le 30 juillet 2017

Décès : Léon SOULARUE le 15 mai 2017

Marguerite IMBERT née MARCHETTI le 05 août 2017

<p><u>PACS</u></p> <p>L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017.</p> <p>Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au <i>Journal officiel</i> du 19 novembre 2016 (article 48).</p>	<p><u>Rentrée scolaire</u></p> <p>C'est parti !!! les enfants ont retrouvé le chemin de l'école le 04 septembre, certains avec grand plaisir d'autres un peu moins.</p> <p>Fin des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) Retour à la semaine de 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi.</p> <p>Vacances de la Toussaint : du 21/10 au 05/11</p>
<p><u>Voisins Vigilants</u></p> <p>Une réunion publique, animée par le Ltd Jacquel, a eu lieu le 19 mai dans le foyer.</p> <p>Suite à cette réunion, seulement 2 volontaires se sont présentés.</p> <p>Dans ces conditions, il est impossible de mettre en place ce type de prévention.</p> <p>Par contre, si des volontaires se présentent en nombre suffisant, nous pourrons reprendre la procédure.</p>	<p><u>Plan Local d'Urbanisme</u></p> <p>La 3^e réunion publique a eu lieu le 26 avril 2017 à 19h.</p> <p>Elle a été annoncée à 2 reprises dans le journal « La Provence », sur le site internet, sur les panneaux d'affichage et sur la porte de la mairie.</p> <p>Le dossier provisoire complet est consultable sur le site internet www.saintmartindelabrasque.com</p> <p>L'enquête publique sera lancée en octobre, après nouvel avis des Personnes Publiques Associées (Direction Départementale des Territoires, Parc, Sivom, chambres de commerce, d'agriculture.....)</p>
<p><u>Les Collectivités Territoriales : bons élèves</u></p> <p>La dette publique est constituée à 80,2 % par la dette de l'Etat, 10,5 % par la Sécurité Sociale et 9,3 % par les collectivités territoriales.</p> <p>La Cour des Comptes a confirmé que les collectivités ont réalisé 2 fois plus d'économies que l'Etat entre 2015 et 2017</p> <p>Avec les 13 milliards d'économies annoncées sur 5 ans, c'est donc l'investissement, vecteur important de croissance économique qui en pâtira et avec lui l'emploi.</p>	<p><u>Réforme de la taxe d'habitation</u></p> <p>80 % des ménages seront exonérés de cette taxe dès 2018. Or c'est la 1^{ère} ressource de recettes fiscales des communes.</p> <p>La transformation de cette taxe dynamique en compensation nationale diminuera la liberté des collectivités, ne les encouragera pas à lancer des programmes immobiliers et laissera craindre, à terme, l'arrêt de cette compensation réputée non pérenne.</p>
<p><u>CSG</u></p> <p>Elle augmentera de 1,7 % dès 2018. Elle passera donc à 8,3 % sur les retraites, une hausse qui touchera 60 % des retraités (exonération ou taux réduit pour les autres). Mais elle sera en partie déductible des impôts.</p> <p>Sur les revenus du patrimoine, les prélèvements sociaux s'élèveront à 17,20 %.</p>	<p><u>Bibliothèque</u></p> <p>Ouverture le mardi de 16h30 à 17h30 et le samedi de 10 h à 11h.</p> <p>Cotisation annuelle 10 €</p> <p>Plus de 500 livres renouvelés 2 fois par an mis à votre disposition.</p> <p>Frédérique et Jacques vous recevront avec grand plaisir</p>

Changement au service technique

Suite à une mutation dans la commune où il réside, Philippe, en place depuis le 1^{er} décembre 2010 quittera le service technique le 15 septembre 2017.

Basile, choisi parmi 22 candidats, titulaire d'un bac pro horticole et de formations en calade et fontaine ainsi qu'en maçonnerie paysagère, le remplacera. Agent municipal polyvalent en CDD à Cucuron depuis juillet 2015, il prendra ses fonctions à St Martin à compter du 11 septembre.



Commémoration du 11 novembre

Date de la signature de l'armistice qui mit fin à la Première Guerre mondiale, en 1918. Ce jour-là, nous rendons hommage aux soldats morts au combat pendant ce conflit, morts pour défendre leur pays.

Les remercier en leur consacrant ½ h sur nos loisirs, une fois par an, est la moindre des choses que nous puissions faire.

Merci pour eux d'être présents.

TNT

Ses fréquences changent dans la nuit du 2 au 03 octobre 2017 et impliquent pour les téléspectateurs dépendant d'une antenne réseau collective ou individuelle de procéder à une recherche des chaînes.

Cette opération se réalise à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT.

RDV sur le site internet RECEVOIRLATNT.FR pour en savoir plus.

La rue des catafornes avant et après lifting



Inscription sur les listes électorales

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2017 inclus.

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attachement avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription;

- L'attachement avec la commune peut être établi par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.

Travaux au cimetière

Afin de nous mettre en conformité avec l'agenda d'accessibilité programmé validé par la préfecture, des travaux d'aménagement des allées principales seront réalisés. Ils consistent à rendre les allées roulantes pour un fauteuil via la pose d'un revêtement en nid d'abeille.

Une dérogation a été demandée pour les allées transversales et la pente trop prononcée de l'allée centrale de l'ancien cimetière.



le Centre d'Information et de Renseignement des Armées

La Marine de Marseille va reprendre la route et assurer des permanences à la Mission Locale du Luberon et sur les foires et forums du Département :

Permanences de 14h à 16h en 2017 : les 13/09 – 11/10 – 18/11 – 13/12/2017

les 10/01 – 14/02 – 14/03 – 11/04- 09/05 – 13/06/2018

Opération façades

Le règlement a été validé. Les personnes intéressées par la réfection de leur façade dans les rues principales du centre ancien du village et du hameau de Belle Etoile peuvent venir se renseigner en mairie.

Aboiements des chiens

Bien que la loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, cela étant considéré comme un bruit normal que peut causer un animal, la loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux « **qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage** ». Cette réglementation s'applique 24h sur 24h (article R1334-31, et articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique).

Dans le cas d'un **chien qui aboie la nuit**, les aboiements sont assimilés à du tapage nocturne (article R 623-2 du code pénal), et peut être verbalisé 68 € ou en transmettant un procès-verbal au procureur de la République, l'amende peut atteindre un maximum de 450€.

Collier anti-aboiements



Feux de Forêts : rappel

RAPPEL suite aux nombreux incendies

Le débroussaillage protège la forêt en limitant le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.

Ces travaux sont à la charge du propriétaire de la construction ou de ses occupants (locataires, fermiers...).

Ce principe relève de l'application de l'article 1384 du Code civil selon lequel toute personne doit assumer la responsabilité des choses qu'elle a sous sa garde. En conséquence, la mise en œuvre des mesures de sécurité destinées à protéger le bien bâti incombe effectivement au propriétaire de ce dernier.

1) Cas général : votre propriété est située en zone non urbaine :

Vous devez débroussailler les abords de toutes les constructions :

- dans un rayon de 50 mètres autour des bâtiments ou installations de toutes natures (y compris les piscines)
- 3 mètres de part et d'autre des chemins privés y donnant accès.

Un contrôle sera réalisé par le Syndicat Mixte de Valorisation Forestière les 26 et 27 septembre



Comité Communal des feux de Forêts

Lors du feu du 11 août dans le Luberon, les CCFF de St Martin, Peypin et la Bastide se sont positionnés à des points stratégiques pour guider l'arrivée des pompiers vers le feu et se sont mis au service du COS (Centre Opérationnel de Secours) puis du cadre forestier, comme cela leur est enseigné lors des formations.

Ils sont restés sur site, tard dans la soirée (1h du matin), et sont revenus, à la demande des pompiers, le samedi 12 août à 8h.

60 ha brûlés – Feu criminel -



CCFF de St Martin avec le Colonel Noisette et des maires

Jeux de ballons : Rappel

Les chaussées sont destinées aux véhicules roulants, ce n'est, en aucune façon, ni un terrain de jeu ni un stade.

Pour les jeux de ballons il y a des endroits spécialement aménagés pour ça. Donc, ces jeux sont bien interdits dans une rue et si nous avons une police municipale, elle pourrait verbaliser les enfants.

Mais afin de ne pas en arriver à des extrêmes, un dialogue entre personnes concernées pourrait mettre fin à une situation conflictuelle.

Comité Communal d'Actions Sociales



Samedi 14 octobre à 15h

18 quines - 6 cartons pleins

Dans le foyer communal et en duplex avec le bar « Le St Martin »

3 € le carton, 10 € les 4 et 15 € les 7

18 novembre : collecte des jouets place de la Fontaine à partir de 15h. Une collation remerciera les généreux donateurs.

31 octobre : Halloween

08 décembre : fête des Lumières

Décembre : concours de la plus belle décoration de Noël sur les maisons des particuliers

FETE VOTIVE 05 et 06 août

90 participants à la toujours succulente paella cuisinée par M. Milesi, c'est un chiffre honorable compte-tenu de la concurrence de la fête du vin de la Tour d'Aigues. Soirée animée par le DJ Morgana Pascal Fallais puis Amanda et sa troupe, groupe de transformistes, nous ont fait passer une très belle soirée.



Les concours de boules ont été animés par l'association « La Boule St Martin » et la buvette, dressée sur la place de la Fontaine a connu un joli succès.

N'oublions pas les délicieux beignets du successeur de notre regretté M. Lopez qui ont attiré de nombreux gourmands



Périodes de chasse

Elle est ouverte depuis le 15 août uniquement pour les sangliers chassés en battue
10 septembre /7 janvier : tous gibiers
7 janvier/28 février : uniquement les bécasses et les grives.

Vous cherchez une nounou ?

Mme PELLETIER Sandrine, assistante maternelle agréée à Saint Martin de la Brasque, nounou depuis 17 ans a des disponibilités avec horaires larges, du lundi au vendredi.

Contactez la au 04 90 09 16 34.

LE COIN DES COMMERCANTS

Salon de coiffure EXOTIF

Fermeture annuelle du 7 au 18 novembre 2017
Réouverture le mardi 21 novembre.

Fermeture exceptionnelle les vendredi 20 et samedi 21 octobre.

Merci pour votre compréhension

Dominique

Tél. 04 90 77 60 20

L'ÉPICERIE

Corinne et Julie sont toujours heureuses de vous accueillir à l'épicerie de St Martin dans laquelle vous pouvez découvrir leur rayon fromages de Banon et autres, bientôt la raclette des Hautes-Alpes, leur rayon charcuterie artisanale, le tout dans un lieu convivial et sympathique où les gens du village aiment se rencontrer pour échanger leurs petites anecdotes.

Avoir une épicerie dans un village rural reste un privilège : profitez-en

Tél 04 90 08 09 95

BAR « Le SAINT MARTIN »

Concours de contrée organisé dans les locaux du bar par l'association ECFL « Equidés Canidés et Félidés du Luberon » le 30 septembre 2017

Inscriptions : 14 h

Tirage : 15h

Lots en nature

Bar fermé le lundi

RESTAURANT DE LA FONTAINE

Ce n'est pas de la rumba qui est dans l'air mais un changement de propriétaire.

La restauratrice actuelle restera en soutien jusqu'en décembre.

Les repas à thème seront maintenus mais les dates non communiquées

Tél 04 90 77 02 66

TAXI DE LA BRASQUE

Transport médical assis conventionné

Toutes distances – Accueil gares/aéroports

04 90 68 18 73 – 06 09 32 55 54 – taxidelabrasque@gmail.com

LE COIN DES ASSOCIATIONS

Club du 3^e âge



C'est reparti depuis le 05 septembre. Tous les mardis à partir de 13h30, vous pouvez les rejoindre : belote, loto, goûter, sorties, repas..... et surtout convivialité.

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement à notre doyenne Elise, à Yvonne, à France et Christian.

Centre Social Culturel et Sportif
CS2
St Martin de la Brasque
Année 2017/2018



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
ARTS PLASTIQUES (Enfants) 17h15-18h15 125€/année	EVEIL CORPOREL (Maternelles) 17h30-18h30 125€/année	PILATES (Adultes) 10h30-11h30 125€/année	
PILATES (Adultes) 18h30-19h30 125€/année	 MULTI-SPORTS (primaires-collège) 18h45-19h45 125€/année	 CIRQUE Activités SENSORIELLES ARTISTIQUES et RELAXATION (Primaires) 15h00 – 16h00 125€/année	 GYM douce- STRETCHING (Adultes) 18h30-19h30 125€/année
	GYM forme (Adultes) 20h15-21h15 125€/année	CIRQUE Activités SENSORIELLES ARTISTIQUES et RELAXATION (Maternelles) 16h00 – 17h00 125€/année	

*Les horaires sont susceptibles de modification durant le mois de septembre. 1 séance d'essai seulement.
 Les activités auront lieu dans la salle polyvalente de St Martin si nombre suffisant de participants.*

Adhésion au CS2 : 10€/famille

Début des cours : lundi 18 septembre

S'inscrire aux activités du CS² ?

<https://www.facebook.com/CS2SaintMartindelaBrasque>

Permanence sur le marché le 10 septembre

asso.cs2@gmail.com ou 06 64 28 73 95 (Béatrice Balme)

La Boule St Martin

Grâce à la mise en place de concours de boules tous les 15 jours et au sérieux de l'association, les boulistes sont de plus en plus nombreux à se retrouver au bout du mail.

Il faut dire que la pétanque est le dixième sport en France par le nombre de licenciés.

Concours annoncés : 9 et 23 septembre – 7 et 21 octobre et si la météo le permet, il y en aura en novembre.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du bureau ou à venir assister à l'assemblée générale dont la date n'est pas encore définie avec précision mais qui se tiendra vers la mi-décembre.

Contacts : Christian au 06 22 92 28 65 ou Philippe au 07 71 02 50 74



Association de Gymnastique Volontaire St. Martin - La Motte
reprise des cours **lundi 11 septembre 2017**

ANIMATRICES : Nathalie BESSE et Nadine PINO

HORAIRES & ACTIVITES

Lundi	10h00 à 11h00	en extérieur	ACT' MARCHÉ
Mardi	16h00 à 17h00	Salle polyvalente de La Motte	GYM DOUCE
Mardi	17h15 à 18h15	Salle polyvalente de La Motte	GYM ENFANTS
Mercredi	09h45 à 11h00	en extérieur	GYM PLEIN AIR
Jeudi	9h à 11h ou 14 à 16h	en extérieur	MARCHE SANTE *
Vendredi	15h00 à 16h00	Foyer St. Martin	STRETCHING

*9h00 à 11h00 : septembre/octobre/novembre/ mars/avril/mai

14h00 à 16h00 : décembre/janvier/février

INSCRIPTION TOUTE L'ANNEE (cotisation au prorata)

Contacts : 04 90 77 72 25 - 06 27 40 40 68 - 04 90 77 67 72

josette.mathiot84@orange.fr ou m.le.provost@free.fr ou suzie.mistre@gmail.com

SIRET : 34255601600018 – code APE : 9312Z n° Agrément jeunesse et sports 84 88 247

Permanence sur le marché le 10 septembre

LES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX



70 ans : ça se fête

L'histoire des syndicats du département de Vaucluse commence en pleine Seconde Guerre Mondiale, à une époque où une sécheresse extrême asséchait les puits, incitant les gens à quitter leur logis, les réseaux étant alors vétustes et n'assurant qu'une desserte très limitée.

L'étude de l'ensemble des ressources en eau, prescrite en 1943 par le ministère de l'Agriculture, a conclu à la nécessité de s'orienter sur l'exploitation des nappes alluviales du Rhône et de la Durance.

Le département a alors été divisé en 4 zones géographiques, coïncidant avec 4 vallées de pénétration :

- ♦ Les vallées de l'Aygues et de l'Ouvèze, de Bollène à Vaison-la-Romaine,
- ♦ Les vallées de la Sorgue et de l'Auzon, de Sorgues à Carpentras,
- ♦ La vallée du Calavon, de Cavaillon à Villars
- ♦ La vallée de la Durance, de Mérindol à Pertuis et Beaumont-de-Pertuis.



Ce découpage correspond aux 4 grands syndicats actuels et associe, dans des ensembles cohérents, des communes urbaines à forte densité de population et des communes rurales.

Notre syndicat dessert 55 000 habitants et 21 communes avec une consommation de 4,5 millions m³/an dans 700 km de canalisations.

Dès le 1^{er} janvier 2020, les compétences en matière d'eau et d'assainissement des communes seront transférées aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale).

Les syndicats comportant plus de 3 EPCI à fiscalité propre pourront perdurer, ce qui est le cas pour Durance-Luberon. Seule la représentation changera car les communes membres seront remplacées par les communautés de communes.

A compter du 11 septembre, l'adresse postale pour les bureaux de la régie des eaux sera :
109 avenue Jean Moulin 84120 PERTUIS



Les vice-présidents :

Démission du vice-président en charge de la commission jeunesse et sports

Le vice-président en charge des finances a été démissionné par le président Fabre pour incompatibilité dans la méthode de présentation.

Vaucluse Provence Attractivité

Fusion de **Vaucluse Développement** et de l'**Agence de Développement Touristique (ADT)**. La nouvelle structure est dédiée au **développement, à la promotion du tourisme et plus globalement à l'attractivité des territoires de Vaucluse**. Le Département de Vaucluse affiche ainsi sa volonté de se doter d'un outil moderne et efficace, alliant attractivité touristique et moteur économique.

Outre la promotion de la « destination Vaucluse », l'agence a pour mission de conduire des actions ciblées relevant aussi du « marketing territorial », pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, en faisant connaître nos nombreux atouts. Elle accompagne dans le même but les intercommunalités et tous les acteurs du développement. **COTELUB n'a pas encore adhéré.**

Les crèches

Prix d'une place en crèche : 4 400 €/an dont 3 700 à la charge de COTELUB.

Taxe de séjour

L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de Vaucluse n'en peut plus. En cause ? Airbnb, Aritel, HomeAway, Booking.....

Tous ces sites proposent des séjours dans des meublés à bas prix, sans toujours, en contrepartie, s'acquitter des taxes de séjour et de la TVA.

JOURNÉE DE L'AIGUIER

SAMEDI 7 OCTOBRE 2017
DE 14H à 17H

Portes ouvertes
Animations
Goûter et spectacle gratuit

Reprise atelier informatique gratuits 2 fois par semaine courant septembre (contacter Catherine Blanchard)

 Alsh Accueil de Loisirs 3 - 13 ans	 Secteur Jeunes 12- 18 ans
--	---

Les inscriptions pour l'année 2017—2018 ont repris.
Accueils mercredis 8h-18h

Inscription pour le camp d'octobre
Consultation planning activités
Secteurjeunes.blog4ever.com
aiguiier.jeunes@gmail.com

L'Aiguiier recherche
à partir de septembre 2017

- Deux Service Civique (informatique et animation)
- Un animateur Secteur Jeunes (BP-JEPS)

L'Aiguiier est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h - 2, rue du Parc La Tour d'A.
Contact : 04 90 07 23 00 accueilaiguiier@gmail.com
Pour découvrir toutes les activités
www.centre-social-aiguiier.com

Alors, dans toute la France et en même temps, les syndicats des professionnels ont présenté le guide Umih-Gnc (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie et groupement national des chaînes hôtelières) pour que ces hébergements « sauvages » soient dûment identifiés, répertoriés et immatriculés en mairie. (article L324 1-1 du code de tourisme)

Pas d'affolement, pour l'instant dans notre zone rurale nous ne sommes pas obligés de mettre ce système en place mais, pensez à encaisser la taxe de séjour et à la reverser à COTELUB. Elle permet à l'Office du Tourisme de développer ses actions et par ricochet de développer le tourisme dans la région.



La réserve naturelle géologique du Luberon fête ses 30 ans.

Le territoire du Luberon, espace privilégié, est une invitation à la découverte d'un patrimoine géologique exceptionnel. Ni or, ni pétrole, mais des paysages, des roches et surtout des fossiles parfaitement conservés. Une réserve naturelle nationale a été créée pour protéger cette parcelle de l'histoire de la Terre. Cette réserve naturelle concerne 28 sites et 31 communes de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence.



La sensibilisation du public constitue une mission importante de la Réserve Naturelle géologique avec l'idée que l'on ne protège bien que ce que l'on connaît bien. La sensibilisation s'effectue auprès des jeunes (scolaires, centres de loisir...) et du grand public (résidents, visiteurs).



« Plateforme de la Rénovation Energétique de l'Habitat »

Cette plateforme dispose d'une animation spécifique et de l'organisation territoriale, déjà existante, du conseil architectural, pour réaliser, gratuitement, auprès des particuliers, des opérations qui respecteraient à la fois un objectif énergétique et de conservation de la valeur patrimoniale du bâti rural et villageois du territoire.

LE RAISIN

C'est la pleine saison du raisin que nous trouvons à volonté dans notre région donc profitons-en d'autant plus que ce fruit est plein de surprises.

C'est un fruit très juteux, composé à plus de 80% d'eau ! Celle-ci contient de nombreux minéraux et oligo-éléments : manganèse, cuivre, fer, potassium et phosphore. Avec une teneur d'environ 18 g de glucides pour 100 g, le raisin se classe parmi les fruits les plus glucidiques.

Le raisin contient des vitamines B1, B2, B6 et de la vitamine C, réputées pour leur action antioxydante. En effet, le raisin contient de nombreux flavonoïdes qui permettent de lutter contre les radicaux libres et ainsi prévenir l'apparition de certaines maladies.

La peau du raisin est riche en resvératrol, un antioxydant qui selon plusieurs études aurait des vertus anti cancer, inflammatoires et anti diabète.

En plus de son pouvoir antioxydant, grâce à son eau et à ses fibres, le raisin possède des propriétés diurétiques et digestives.

Lorsqu'il est frais, le raisin présente une fine couche poudreuse, appelée la **pruine**. Elle se distingue très nettement sur le raisin noir.

Le clafoutis aux raisins

Ingrédients	Recette
<p>250 g de raisins noirs 1 Citron non traité 40 cl de lait 4 œufs Beurre : 40 g + 20g pour le moule 100 g de farine 120 g de Sucre en poudre 1 c à café de sucre glace</p> 	<p>Préchauffez le four th. 6 (180 °C). Beurrez un moule à manqué. Rincez et épongez le raisin, égrainez-le. Rincez le citron, prélevez le zeste et râpez-le finement. Faites fondre 40 g de beurre. Dans un saladier, mélangez au fouet, les œufs, le zeste de citron, le sucre en poudre, ajoutez la farine puis versez le beurre refroidi et le lait. La pâte doit être lisse et onctueuse. Versez la pâte dans le moule et répartissez dessus les grains de raisin. Enfourez 45 mn. Démoulez et laissez refroidir sur une grille. Saupoudrez de sucre glace au moment de servir.</p>

PROCHAIN JOURNAL EN JANVIER 2018